



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À HUIS CLOS LE 6 AVRIL 2020, CONFORMÉMENT À
L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-04 DU 15 MARS 2020.**

**SONT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE
COMMUNICATION :**

M^{mes} Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS VIA DES MOYENS TECHNOLOGIQUES DE
COMMUNICATION :**

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-04-092

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en retirant toutefois le point suivant :

- * 7.3 Maison Antoine-Lacombe – Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et des Communications – Autorisation

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 16 mars 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 29 février 2020 au 25 mars 2020
- * 4.2 Construction Bernard Bordeleau inc. – Entente relative à des travaux municipaux – Parties des lots 4 564 385, 4 560 683 et 4 560 686 – Autorisation
- * 4.3 Projet « Espace citoyen » – Contrat en recherche et développement informatique – Octroi de contrat
- * 4.4 Projet « Espace citoyen » – Solution informatique au Service des loisirs – Octroi de contrat
- * 4.5 Règlement 2163-2020 – Modifiant les règlements 2157-2019 et 2158-2019 afin de modifier les clauses concernant les taux d'intérêts – Dépôt et avis de motion
- * 4.6 Convention collective des salariés de la fonction publique – Modification temporaire des horaires de travail – Mesures de sécurité sanitaire exceptionnelles – Autorisation

- * 4.7 Désignation de maires suppléants
- * 4.8 Nomination d'un Directeur général adjoint
- * 4.9 Désignation d'un Assistant secrétaire-trésorier
- * 4.10 Ministère de la Culture et des Communications – Projet d'intégration des arts à l'architecture au parc Casavant-Desrochers – Octroi de contrat
- * 4.11 Employé no. 17 – Période de probation – Fin du lien d'emploi

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Règlement 2161-2020 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y permettre l'habitation multifamiliale sous certaines conditions – Adoption
- * 7.2 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Diverses demandes présentées au CCU – Décisions
- * ~~7.3 Maison Antoine Lacombe – Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et des Communications – Autorisation (retiré)~~
- * 7.4 Demandes de dérogations mineures – Consultation des personnes intéressées – Application de mesures exceptionnelles – Autorisation

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Fondation Richelieu de Joliette – Souper des ambassadeurs(drices) 2020 – Soutien financier
- * 9.2 Fonds de la taxe sur l'essence – Demande d'une revue des critères d'admissibilité des projets – Appui du député fédéral de Joliette
- * 9.3 La lueur du phare de Lanaudière – Soutien financier pour l'année 2020
- * 9.4 Fondation des Samares – Classique de golf 2020 – Soutien financier
- * 9.5 La Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement d'entente de services aux sinistrés – Autorisation

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Mars 2020 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-04-093

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020 –
APPROBATION

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue exceptionnelle de cette séance du conseil à huis clos, les citoyens charlois ont eu l'opportunité de formuler et de transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour et l'administration en général via des moyens alternatifs de communication mis à leur disposition par la Ville.

Aucune question n'a été posée.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2020-04-094

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 29 FÉVRIER 2020 au 25 MARS 2020

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 48 798 à 48 985: 456 735,83 \$
- les chèques annulés : (6 674,28 \$)
- les paiements électroniques : 13 259,10 \$

Total : 463 320,65 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2020-04-095

**CONSTRUCTION BERNARD BORDELEAU INC. – ENTENTE RELATIVE À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX – PARTIES DES LOTS 4 564 385, 4 560 683 et
4 560 686 – AUTORISATION**

ATTENDU le *Règlement 2051-2015 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* adopté par la Ville de Saint-Charles-Borromée conformément aux dispositions des articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ci-après désigné : « **Règlement 2051-2015** »), lequel assujetti la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU que Construction Bernard Bordeleau inc. a formulé une demande auprès de la Ville afin de conclure une telle entente avec cette dernière, laquelle impliquerait notamment le réaménagement de la rue Roméo-Gaudreault et l'aménagement d'un sentier multifonctionnel (actuels lots numéros 4 564 385, 4 560 683 et 4 560 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette), et ce, sans que les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre du projet faisant l'objet de cette entente n'aient à assumer une part des coûts en lien avec ces travaux à être réalisés en façade de leur propriété; et

ATTENDU le projet d'entente relative à des travaux municipaux préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, accompagné de ses annexes, soumis ce jour au conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la conclusion d'une entente relative à des travaux municipaux entre la Ville et Construction Bernard Bordeleau inc. d'après les termes, conditions et engagements prévus au projet d'entente préparé à cet effet par les Services juridiques de la Ville, accompagné de ses annexes, lequel est approuvé tel quel dans sa version soumise ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

AUTORISER les Services juridiques de la Ville à néanmoins apporter à ce projet d'entente toutes modifications de nature juridique qu'il jugera utiles, nécessaires et dans le meilleur intérêt de la Ville;

AUTORISER, dans le cadre de cette entente, la vente par la Ville d'une partie de l'actuel lot numéro 4 564 385 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, étant le lot projeté numéro 6 366 904 du Cadastre du Québec, montré au plan cadastral parcellaire préparé par Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2020, sous le numéro 9234 de ses minutes, en faveur de Construction Bernard Bordeleau inc., pour la somme de 200 000 \$, taxes en sus, le tout d'après les termes et conditions énoncées au projet d'entente ci-avant mentionné; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, maire et Me David Cousineau, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite entente, tous actes translatifs de droits de propriété en découlant, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2020-04-096

PROJET « ESPACE CITOYEN » – CONTRAT EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le rapport présenté par la firme RCGT daté du 21 janvier 2020 et celui préparé par Me David Cousineau, greffier et directeur des Services juridiques et technologiques, en date du 20 mars 2020, relativement à un mandat en recherche et développement informatique dans le cadre de la mise en place du projet « Espace citoyen » pour les villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU la soumission présentée à cet effet par la firme Blanko, au montant de 90 140,40 \$, taxes incluses, incluant certaines phases optionnelles selon la participation de la bibliothèque Rina-Lasnier;

ATTENDU que les coûts rattachés à ce mandat seront répartis avec la Ville de Joliette d'après une entente à intervenir à cet effet entre les villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget pour la quote-part de Saint-Charles-Borromée.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le mandat en recherche et développement informatique dans le cadre de la mise en place du projet d'espace citoyen pour les villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée à la firme Blanko, pour un montant de 90 140,40 \$, taxes incluses; et

FINANCER la quote-part de Joliette à même les revenus provenant de la refacturation des services de Blanko.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-04-097

PROJET « ESPACE CITOYEN » – SOLUTION INFORMATIQUE AU SERVICE DES LOISIRS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le rapport présenté par la firme RCGT daté du 21 janvier 2020 et celui préparé par Me David Cousineau, greffier et directeur des Services juridiques et technologiques, en date du 20 mars 2020, relativement à un mandat en recherche et développement informatique dans le cadre de la mise en place du projet « Espace citoyen » pour les villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU la soumission présentée à cet effet par la firme Amilia, laquelle prévoit une prestation de services de leur part moyennant un tarif mensuel de 373 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que les coûts sont les mêmes que ceux de la solution actuelle et qu'il n'y a aucun frais d'implantation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le mandat pour la portion Loisirs du projet « Espace citoyen » à la firme Amilia, pour un tarif mensuel de 373 \$, taxes incluses; et

FINANCER cette dépense à même les crédits disponibles au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
Dépôt et
avis de motion

RÈGLEMENT 2163-2020 – MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2157-2019 ET 2158-2019 AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES CONCERNANT LES TAUX D'INTÉRÊTS – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant les règlements 2157-2019 et 2158-2019 afin de modifier les clauses concernant les taux d'intérêts.

L'objectif de ce règlement est d'apporter les modifications nécessaires aux règlements 2157-2019 et 2158-2019, afin de permettre à la Ville de modifier au besoin les taux d'intérêts applicables sur tous arrrages de taxes foncières par simple résolution adoptée à cet effet par le conseil municipal.

Soyez avisés que le projet de règlement 2163-P-2020 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2163-P-2020
Règlement modifiant les règlements 2157-2019 et 2158-2019 afin de modifier les clauses concernant les taux d'intérêts.**

ARTICLE 1

Remplacer l'article 9 du *Règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée* par le suivant :

« 9. Le taux d'intérêt est fixé à 14 % l'an sur tout solde dû à la Ville et impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours, à l'exception de sommes dues en vertu d'une taxe foncière ou toutes taxes pouvant y être assimilées par la loi ou par règlement.

Nonobstant les dispositions du présent article, aucun intérêt n'est imposé aux municipalités et villes. »

ARTICLE 2

Remplacer l'article 15 intitulé : « TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET AUTRES COMPTES » du *Règlement 2157-2019 pour déterminer les taux de taxes, de compensation et d'intérêts ainsi que les modalités de paiement pour l'exercice financier 2020* par le suivant :

« 15.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES

Que des intérêts, dont le taux en pourcentage, est déterminé par résolution adoptée par le conseil municipal, conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les cités et villes*, soient chargés sur les arriérés de taxes foncières ou toutes autres taxes pouvant y être assimilées par la loi ou par règlement, dont notamment ceux provenant de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4.6
2020-04-098

**CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE –
MODIFICATION TEMPORAIRE DES HORAIRES DE TRAVAIL – MESURES DE
SÉCURITÉ SANITAIRE EXCEPTIONNELLES – AUTORISATION**

ATTENDU que le gouvernement provincial a récemment décrété l'état d'urgence sanitaire au Québec en raison de la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU qu'il est de l'intention commune du *Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367* (ci-après nommé : le « **Syndicat** ») et de la Ville, en sa qualité d'employeur, de collaborer ensemble à la prise de mesures exceptionnelles, mais néanmoins nécessaires, afin d'assurer la santé et la sécurité de certains salariés de la Ville, tout en maintenant la continuité des services essentiels assurés par la Ville auprès de sa population;

ATTENDU qu'il a été déterminé par le Syndicat et la Ville que la modification temporaire et exceptionnelle des horaires de travail de certains salariés constitue

une mesure appropriée, afin d'assurer la distanciation sociale nécessaire à la protection de la santé de ces salariés, tout en permettant d'assurer la continuité des services essentiels assurés par la Ville auprès de sa population; et

ATTENDU le projet de Lettre d'entente No. 21 préparé à cet effet et déposé ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation, et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet de Lettre d'entente No. 21 soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur le maire **Robert Bibeau** et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite Lettre d'entente No.21 à intervenir avec le Syndicat, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2020-04-099

DÉSIGNATION DE MAIRES SUPPLÉANTS

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉSIGNER les maires suppléants pour les périodes suivantes :

Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2020	Jean-Sébastien Hénault, conseiller siège n° 2
Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2020	Denis Bernier, conseiller siège n° 4
Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2020	Louise Savignac, conseillère siège n° 3
Du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2020	Chantal Riopel, conseillère siège n° 1
Du 1 ^{er} janvier au 28 février 2021	Janie Tremblay, conseillère siège n° 6
Du 1 ^{er} mars au 30 avril 2021	Robert Groulx, conseiller siège n° 5
Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2021	Jean-Sébastien Hénault, conseiller siège n° 2
Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2021	Denis Bernier, conseiller siège n° 4
Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2021	Louise Savignac, conseillère siège n° 3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8
2020-04-100

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de nommer un directeur général adjoint conformément aux dispositions de l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que la candidature de Me David Cousineau, occupant actuellement le poste de Greffier et Directeur des services juridiques et technologiques de la Ville, a été retenue par le conseil municipal afin qu'il cumule cette charge à celles qu'il occupe actuellement;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER Me David Cousineau, à titre de directeur général adjoint de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin qu'il cumule cette charge à celles qu'il occupe déjà à titre de Greffier et Directeur des services juridiques et technologiques de la Ville;

INTÉGRER ce changement dans la *Politique salariale des cadres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.9
2020-04-101

DÉSIGNATION D'UN ASSISTANT SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU que le gouvernement provincial a récemment décrété l'état d'urgence sanitaire au Québec en raison de la pandémie de la Covid-19 et qu'il y a lieu de prendre des mesures préventives afin de pallier à une vacance, une absence ou une incapacité éventuelle d'agir du Greffier et/ou du Trésorier de la Ville;

ATTENDU que conformément aux dispositions des articles 107 et 112 de la *Loi sur les cités et villes*, le Directeur général peut cumuler tout autre poste à celui de Directeur général et qu'une seule personne peut être nommée par le conseil municipal pour remplir les charges d'assistant-greffier et d'assistant-trésorier et qu'elle est alors désignée sous le titre d'assistant secrétaire-trésorier.

ATTENDU qu'il y a lieu de temporairement désigner monsieur Claude Crépeau, Directeur général de la Ville, à titre d'assistant-greffier en remplacement de Me Bianca Baril et d'également le désigner à titre d'assistant-trésorier, considérant que ce poste était jusqu'alors vacant; et

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉSIGNER temporairement monsieur Claude Crépeau à titre d'assistant secrétaire-trésorier, afin qu'il cumule cette charge à celle de Directeur général, et ce, jusqu'à ce que les mesures de sécurité sanitaires mises en place par le gouvernement provincial relativement à la pandémie de Covid-19 soient levées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.10
2020-04-102

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROJET D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE AU PARC CASAVANT-DESROCHERS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro COM-20-02 préparé par madame Véronique Goyette, Directrice des communications, en date du 31 mars 2020, recommandant l'octroi d'un contrat d'exécution d'un œuvre d'art dans le cadre d'un projet d'intégration des arts à l'architecture au Parc Casavant-Desrochers mené conformément à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture* du Ministère de la Culture et des Communications (ci-après nommé : le « **Ministère** »);

CONSIDÉRANT que l'octroi de ce contrat d'exécution d'un œuvre d'art permettra de rencontrer les objectifs du Programme québécois d'intégration des arts à l'architecture; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2127-2018.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER le contrat d'exécution d'un œuvre d'art dans le cadre d'un projet d'intégration des arts à l'architecture au Parc Casavant-Desrochers mené conformément à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture* du Ministère à l'artiste Catherine Bolduc pour un montant de 33 330,00\$, taxes incluses;

AUTORISER madame Véronique Goyette, Directrice des communications, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'exécution de l'œuvre d'art dans les meilleurs délais, en respect du calendrier de projet déposé au Ministère, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution; et

FINANCER cette dépense à même les crédits disponibles à cet effet au règlement d'emprunt numéro 2127-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.11
2020-04-103

EMPLOYÉ NO.17 – PÉRIODE DE PROBATION – FIN DU LIEN D'EMPLOI

ATTENDU la nomination de l'employé numéro 17, selon la résolution 2019-11-318 adoptée par le conseil municipal, en date du 18 novembre 2019, comportant une période de probation de six (6) mois, laquelle était jusqu'alors en cours; et

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-20-03, préparé par monsieur Claude Crépeau, Directeur général, en date du 30 mars 2020.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ENTÉRINER la décision du Directeur général de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 17 avec la Ville de Saint-Charles-Borromée en date du 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1
2020-04-104

RÈGLEMENT 2161-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C62 À MÊME LA ZONE H61 ET D'Y PERMETTRE L'HABITATION MULTIFAMILIALE SOUS CERTAINES CONDITIONS - ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par madame Louise Savignac, conseillère municipale, lors de la séance ordinaire

tenue le 24 février 2020, et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 16 mars 2020;

ATTENDU qu'un avis public de demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement 2161-2-2020 a dûment été publié conformément à la *Loi* en date du 19 mars 2020 et qu'aucune demande de la part de personnes intéressées n'a été formulée en réponse à cet avis public; et

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption de ce règlement.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le Règlement 2161-2020 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C62 à même la zone H61 et d'y permettre l'habitation multifamiliale sous certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2020-04-105

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – DIVERSES DEMANDES
PRÉSENTÉES AU CCU – DÉCISIONS**

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 30 mars 2020, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'une demande de dérogation mineure.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux suivants :

- **(16 CCU 20)** Modifications aux travaux de construction aux numéros 58 à 62 et aux numéros 66 à 70, rue des Colibris par la société « Services de construction Daniel Giroux inc. » - lots numéros 5 955 540 et 5 955 541 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;
- **(17 CCU 20)** Travaux de construction par la société « Gestion P3Plex inc. » - lot numéro 5 491 389 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette; et
- **(20 CCU 20)** Travaux de construction aux numéros 2 à 6, rue des Colibris par la société « Les Investissements R.D. inc. » - lot numéro 5 955 548 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

ACCEPTER les travaux suivants :

- **(22 CCU 20)** Travaux de construction au numéro 125, rue Roméo-Gaudreault par la société « Construction Bernard Bordeleau inc. » - lots numéros 6 366 904, 6 366 905 et 6 366 907 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, conditionnellement à ce qui suit :
 - qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé et réalisé en même temps que les travaux de construction;
 - que les portes d'accès au rez-de-chaussée de la façade arrière, donnant sur la rue Roméo-Gaudreault, soient harmonisées;
 - qu'un lien piétonnier sécurisé soit créé entre la rue Roméo-Gaudreault et le trottoir menant à l'entrée principale près de la case de stationnement 54; et

- que les conditions de fonctionnement et d'aménagement (afin de restreindre au maximum le bruit) du groupe électrogène soient prévues et encadrées par une entente écrite à intervenir entre la société Construction Bernard Bordeleau inc. et la Ville.

REFUSER la demande suivante :

- **(19 CCU 20)** Demande de dérogation mineure présentée par la société Grizzly et Associés inc. concernant l'augmentation de 0,023 du coefficient d'emprise au sol maximal prescrit de 0,4 pour la construction d'un immeuble d'habitation multifamilial de 36 logements et de 3 étages au numéro 739, rue de la Visitation, soit le lot numéro 4 562 636 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7.3 Retiré

**MAISON ANTOINE-LACOMBE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – AUTORISATION**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera traité à une séance du conseil ultérieure.

7.4 2020-04-106

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – CONSULTATION DES
PERSONNES INTÉRESSÉES – APPLICATION DE MESURES
EXCEPTIONNELLES – AUTORISATION**

ATTENDU que le gouvernement provincial a récemment décrété l'état d'urgence sanitaire au Québec en raison de la pandémie de la Covid-19;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure, mais qu'actuellement, les séances du conseil municipal se tiennent exceptionnellement à huis clos durant l'état d'urgence sanitaire; et

ATTENDU qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 en date du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens et faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue, mais que les projets jugés prioritaires par la Ville peuvent néanmoins faire l'objet d'une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la consultation écrite des personnes intéressées, annoncée par un avis public préalable de 15 jours, publié sur le site internet de la Ville conformément au *Règlement 2155-2019 concernant les modalités de publication des avis publics* de la Ville en ce qui concerne la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande présentée par la Ville de Saint-Charles-Borromée afin de diminuer de 4,36 mètres le diamètre minimal prescrit de 40 mètres pour l'aménagement d'un cercle de virage sur la rue Roméo-Gaudreault, soit les lots projetés numéros 6 366 903 à 6 366 908, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, montrés au plan cadastral parcellaire préparé par Jérôme Harnois, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2020, sous le numéro 9 234 de ses minutes. **(21 CCU 20)**

REPORTER l'autorisation du conseil municipal à une séance ultérieure, lorsque l'état d'urgence sanitaire sera levé, en ce qui concerne la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande présentée par Habitation Miro, afin de diminuer de 1,5 mètres la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres, soit la marge du côté sud-ouest, pour la construction d'un immeuble d'habitation multifamiliale au 15, rue David Est, soit le lot 6 366 545 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette et de diminuer de 1 mètre la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètre, soit la marge du côté sud-ouest, pour la construction d'un immeuble d'habitation multifamiliale au 31, rue David Est, soit le lot 6 366 546 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.
(18 CCU 20)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

9.1
2020-04-107

FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE – SOUPER DES
AMBASSADEURS(DRICES) 2020 – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la correspondance de monsieur Jean-Paul Perreault, président de la Fondation Richelieu de Joliette, datée de février 2020, invitant la Ville de Saint-Charles-Borromée à participer à la tenue du 29^e Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices 2020 devant avoir lieu le 21 avril 2020 prochain;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ne pourront participer à cet événement, mais qu'ils tiennent néanmoins à encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER à la Fondation Richelieu de Joliette la somme de 250\$ à titre d'appui financier afin d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2020-04-108

FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE – DEMANDE D'UNE REVUE DES
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS – APPUI DU DÉPUTÉ FÉDÉRAL
DE JOLIETTE

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts, alors que l'ensemble de ces travaux était admissible à la première entente terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral revoir sa position quant aux catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence, afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également

admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », soit le coût des employés municipaux assignés à un projet; et

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position et que le député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, exerce une pression sur la ministre de l'infrastructure, madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPUYER le député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin de lui demander de revoir sa position quant aux catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux et les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », soit le coût des employés municipaux assignés à un projet; et

TRANSMETTRE une copie de cette résolution au député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, de même qu'à la ministre fédérale de l'infrastructure, madame Catherine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2020-04-109

LA LUEUR DU PHARE DE LANAUDIÈRE – SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU la correspondance, en date du 28 février 2020, de la part de madame Manon Vaillancourt, présidente d'honneur de la campagne de financement 2020 organisée par La lueur du phare de Lanaudière, requérant un soutien financier de la part de la Ville de Saint-Charles-Borromée afin de mener à bien leur mission;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 100 \$ à La lueur du phare de Lanaudière, à titre de soutien financier, afin d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4
2020-04-110

FONDATION DES SAMARES – CLASSIQUE DE GOLF 2020 – SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la tenue de la 18^e édition de la Classique de golf au profit de la Fondation des Samares, devant se tenir le 11 juin prochain, afin de permettre le financement de nombreux projets scolaires poursuivis par la Fondation;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par la Fondation; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 100 \$ à la Fondation des Samares à titre de soutien financier afin d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

9.5
2020-04-111

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT
D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – AUTORISATION**

ATTENDU que la Ville doit prendre des mesures afin d'assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens contre les sinistres;

ATTENDU que la mission de la Croix-Rouge, faisant partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder au renouvellement de l'entente préalablement conclue à cet effet entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge au cours des trois années précédentes; et

ATTENDU le projet de lettre d'entente de services aux sinistrés préparé à cet effet par la Société canadienne de la Croix-Rouge, soumis ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet de lettre d'entente de services aux sinistrés soumis ce jour au conseil municipal et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, sous réserve d'y modifier la dénomination sociale de la Ville pour la suivante : « Ville de Saint-Charles-Borromée »;

ACCEPTER de contribuer annuellement à la collecte de fonds de la Croix-Rouge à raison de 0,17\$ par habitant charlois par année, pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023; et

AUTORISER monsieur Robert Bibeau, Maire et monsieur Claude Crépeau, Directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée ladite lettre d'entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

10.0

INFORMATIONS

10.1

Rapport des permis de construction – Mars 2020 – Dépôt

11.0

AUTRES SUJETS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra à huis clos le lundi 27 avril 2020, à laquelle les conseillers municipaux seront présents via des moyens technologiques de communication.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée (durée de 1 h 13).

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier